

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 29/01/24

L'an deux mille vingt quatre
29/01/24
A 12heures,

Les associées de la société d'architecture A&M RENOVATION société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, divisé en 3 000 parts, se sont réunis, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Les 3 associés sont présents :

- Alexandre GONCALVES, propriétaire de **135** parts,
- Véronique JAVELLE, propriétaire de **105** parts,
- Matthieu BERGOUGNAN, propriétaire de **60** parts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur GONCALVES gérant qui constate que la majorité des associés sont présents, que l'assemblée est régulièrement constituée.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de lieu du siège social

Le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés, l'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante :

3 rue de l'Arrivée 75015 PARIS

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié comme suit : « le siège social est transféré, depuis le 01/02/2024, au 3 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS »

Le reste est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

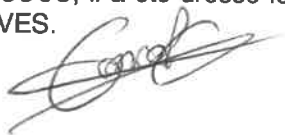
DEUXIÈME RÉOLUTION

Le gérant donne tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les deux résolutions ayant été ratifiées par tous les associés, le Président déclare la séance levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par Monsieur GONCALVES.



Tél : 01 46 04 57 55

Courriel : adminrenovation@groupe-aetm.com

Siège social : 3 rue de l'Arrivée 75015 PARIS

SARL inscrite au RCS Paris n° 879 533 222 – N° TVA : FR52879533222